
T A B L E.

	Page
Préambule de l'Acte du Congrès.	1
Article 1. Dispositions relatives à l'ancien Duché de Varsovie	8
— 2. Limites du Grand-Duché de Posen	9
— 3. Salines de Wieliczka	10
— 4. Limites entre la Gallicie et l'Empire Russe	ibid.
— 5. Restitution des districts détachés de la Gallicie orientale	11
— 6. Cracovie déclarée ville libre	ibid.
— 7. Limites du territoire de Cracovie	ibid.
— 8. Privilèges accordés à Podgorze	12
— 9. Neutralité de Cracovie	ibid.
— 10. Constitution, Académie, Evêché de Cracovie	13
— 11. Amnistie générale en Pologne	ibid.
— 12. Séquestres levés	14
— 13. Exception à l'Article précédent	ibid.
— 14. Libre navigation des rivières en Pologne	ibid.
— 15. Cessions de S. M. le Roi de Saxe à S. M. le Roi de Prusse	15
— 16. Titres à prendre par S. M. le Roi de Prusse	17
— 17. Garantie des cessions désignées dans l'article XV.	18
— 18. Renonciation de S. M. l'Empereur d'Autriche aux droits de suzeraineté sur la Lusace	ibid.
— 19. Renonciation réciproque aux droits de féodalité	19
— 20. Liberté réciproque d'émigration	ibid.
— 21. Propriétés des établissemens religieux	20
— 22. Amnistie générale en Saxe	ibid.
— 23. Désignation des Provinces dont la Prusse reprend possession	21

	Page
Article 24. Possessions Prussiennes en deçà du Rhin	24
— 25. Possessions Prussiennes sur la rive gauche du Rhin	25
— 26. Royaume d'Hanovre	29
— 27. Cessions faites par S. M. le Roi de Prusse au Royaume d'Hanovre	ibid.
— 28. Renonciation de la Prusse au Chapitre de St. Pierre à Noerten	31
— 29. Cessions faites par le Royaume d'Hanovre à la Prusse	ibid.
— 30. Navigation et commerce entre les deux États	32
— 31. Routes militaires	33
— 32. Relations du Duc de Loos-Corswarem et du Comte de Bentheim avec le Royaume d'Hanovre	34
— 33. Cession à faire au Duc d'Oldenbourg	35
— 34. Titre de Grand-Duc dans la Maison de Holstein-Oldenbourg	ibid.
— 35. Titre de Grand-Duc dans les Maisons de Mecklenbourg-Schwerin et Mecklenbourg-Strelitz	36
— 36. Titre de Grand-Duc dans la Maison de Saxe-Weimar	ibid.
— 37. Cessions à faire par la Prusse au Grand-Duc de Saxe-Weimar	ibid.
— 38. Dispositions ultérieures relatives à ces cessions	37
— 39. Territoire à remettre immédiatement au Grand-Duc de Weimar	ibid.
— 40. Cession d'une partie du ci-devant département de Fulde à la Prusse	38
— 41. Dispositions relatives aux acquéreurs des domaines dans la Principauté de Fulde et le Comté de Hanau	39
— 42. Cession de la ville de Wetzlar à S. M. le Roi de Prusse	40
— 43. Relations des pays médiatisés dans l'ancien cercle de Westphalie avec la Monarchie Prussienne	ibid.
— 44. Cessions du Grand-Duché de Würzbourg et de la Principauté d'Aschaffembourg à S. M. le Roi de Bavière	41
— 45. Sustentation du Prince-Primat	ibid.
— 46. Ville libre de Francfort	42
— 47. Indemnités du Grand-Duc de Hesse	43
— 48. Réintégration du Landgrave de Hesse-Hombourg	ibid.
— 49. Territoires réservés pour les Maisons d'Oldenbourg, Saxe-Cobourg, Mecklenbourg-Strelitz, Hesse-Hombourg, et le Comte de Pappenheim	44
— 50. Arrangemens futurs relativement à ces territoires	ibid.
— 51. Pays sur les deux rives du Rhin cédés à S. M. l'Empereur d'Autriche	45

	Page
Article 52. Principauté d'Isenbourg	45
— 53. Confédération Germanique	ibid.
— 54. But de cette Confédération	46
— 55. Égalité de ses Membres	ibid.
— 56. Diète fédérative	ibid.
— 57. Présidence de l'Autriche	47
— 58. Composition de l'Assemblée générale	48
— 59. Dispositions relatives à la Diète	50
— 60. Ordre à observer pour les votes	ibid.
— 61. Résidence de la Diète à Francfort	51
— 62. Rédaction des lois fondamentales	ibid.
— 63. Maintien de la paix en Allemagne	ibid.
— 64. Confirmation des dispositions particulières de l'Acte de la Confédération	52
— 65. Royaume des Pays-bas	ibid.
— 66. Limites du Royaume des Pays-bas	53
— 67. Grand-Duché de Luxembourg	55
— 68. Limites du Grand-Duché de Luxembourg	56
— 69. Dispositions relatives au Duché de Bouillon	57
— 70. Cession des possessions Allemandes de la Maison de Nassau- Orange à la Prusse	58
— 71. Pacte de famille entre les Princes de Nassau	ibid.
— 72. Charges et engagements tenant au Provinces détachées de la France	59
— 73. Acte de réunion des Provinces Belges	ibid.
— 74. Intégrité des dix-neuf Cantons de la Suisse	ibid.
— 75. Réunion des trois nouveaux Cantons	60
— 76. Réunion de l'Evêché de Basle et de la ville et du territoire de Bienne au Canton de Berne	ibid.
— 77. Droits des habitans dans les pays réunis au Canton de Berne	61
— 78. Restitution de la Seigneurie de Razüns au Canton des Gri- sons	ibid.
— 79. Arrangement entre la France et Genève	62
— 80. Cessions du Roi de Sardaigne au Canton de Genève	63
— 81. Compensations entre les anciens et les nouveaux Cantons	64
— 82. Dispositions relatives aux fonds placés en Angleterre	65
— 83. Indemnités pour les propriétaires des Lauds	66

	Page
Article 84. Confirmation générale de la déclaration du 20 Mars 1815 sur les affaires de la Suisse	66
— 85. Limites des États de S. M. le Roi de Sardaigne	67
— 86. Réunion des États de Gènes aux États de S. M. le Roi de Sardaigne	68
— 87. Titre de Duc de Gènes	ibid.
— 88. Droits et privilèges des Génois	ibid.
— 89. Réunion des fiefs Impériaux	69
— 90. Droit de fortification	ibid.
— 91. Cessions de S. M. le Roi de Sardaigne au Canton de Genève	ibid.
— 92. Neutralité du Chablais et du Faucigny	70
— 93. Désignation des pays dont S. M. l'Empereur d'Autriche re- prend possession du côté de l'Italie	ibid.
— 94. Pays réunis à la Monarchie Autrichienne	71
— 95. Frontières Autrichiennes en Italie	72
— 96. Navigation du Po	ibid.
— 97. Dispositions relatives au Mont-Napoléon	73
— 98. États de Modène et de Massa et Carrara	74
— 99. Parme et Plaisance	ibid.
— 100. Possessions du Grand-Duc de Toscane	75
— 101. Duché de Lucques	76
— 102. Réversibilité du Duché de Lucques	77
— 103. Dispositions relatives au St. Siège	ibid.
— 104. Rétablissement du Roi Ferdinand IV. à Naples	78
— 105. Affaires du Portugal. Restitution de la ville d'Olivença	ibid.
— 106. Rapports entre la France et le Portugal	79
— 107. Restitution de la Guyane Française	ibid.
— 108. Navigation des rivières traversant différens États	80
— 109. Liberté de la navigation	ibid.
— 110. Uniformité de système pour la perception des droits	81
— 111. Rédaction du tarif	ibid.
— 112. Bureau de perception	82
— 113. Chemins de halage	ibid.
— 114. Droits d'étape et de relâche	ibid.
— 115. Douanes	83
— 116. Règlement commun à rédiger	ibid.

	Page
Article 117. Confirmation des réglemens particuliers sur la navigation du Rhin, du Neckar, du Mein, de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut	84
— 118. Confirmation des Traités et Actes particuliers annexés au Traité général	ibid.
— 119. Invitation d'accéder au Traité général adressée aux Puissances réunies au Congrès	86
— 120. Article de réserve par rapport à l'emploi de la langue française dans la rédaction de cet acte	ibid.
— 121. Ratification du Traité, et consignation de l'original aux Archives de la Chancellerie de Cour et d'État à Vienne	ibid.

A N N E X E S.

I. Traité entre la Russie et l'Autriche, du $\frac{21}{3}$ Avril/Mai 1815	89
II. Traité entre la Russie et la Prusse, du $\frac{21}{3}$ Avril/Mai 1815	106
III. Traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, du $\frac{21}{3}$ Avril/Mai 1815	127
IV. Traité entre la Prusse et la Saxe, du 18 Mai 1815	147
V. Déclaration de S. M. le Roi de Saxe sur les droits de la Maison de Schönbourg, du 18 Mai 1815	167
VI. Traité entre la Prusse et l'Hanovre, du 29 Mai 1815	169
VII. Convention entre la Prusse et le Grand-Duc de Saxe-Weimar, du 1 ^{er} Juin 1815	181
VIII. Convention entre la Prusse et les Duc et Prince de Nassau, du 31 Mai 1815	186
IX. Acte sur la Constitution fédérative de l'Allemagne, du 8 Juin 1815	210
X. Traité entre le Roi des Pays-Bas et la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, du 31 Mai 1815	250
XI. ^A Déclaration des Puissances sur les affaires de la Confédération Helvétique, du 20 Mars 1815	263
XI. ^B Acte d'Accession (en date de Zurich le 27 Mai 1815) de la Confédération Suisse à la Déclaration des Puissances réunies au Congrès de Vienne, en date du 20 Mars 1815	274

	Page
XII. Protocole du 20 Mars 1815, sur les cessions faites par le Roi de Sardaigne au Canton de Genève	277
XIII. Traité entre le Roi de Sardaigne, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la France, du 20 Mai 1815	283
XIV. Conditions qui doivent servir de bases à la réunion des États de Gènes à ceux de S. M. Sarde	302
XV. Déclaration des Puissances sur l'abolition de la Traite des Nègres	ibid.
XVI. Règlements pour la libre navigation des Rivières	306
XVII. Règlement sur le rang entre les Agens diplomatiques	332